

## COMPTE RENDU D'AFFICHAGE

### CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2016

Direction de la Citoyenneté, du suivi juridique  
et des marchés publics

Dossier suivi par Mme Dominique HAUDIQUET  
Responsable du service du conseil municipal  
☎ 02 47 88 11 02 – Fax : 02 47 42 29 82  
Courriel : conseilmunicipal@fondettes.fr

Fondettes, le 3 octobre 2016

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2016  
Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 27  
Nombre de pouvoirs : 4

L'an deux mille seize, le vingt neuf septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric de OLIVEIRA, Maire.

**Étaient présents** : Cédric de OLIVEIRA, Catherine PARDILLOS, Jean-Paul LAUNAY, Nathalie LECLERCQ, François PILLOT, Dominique SARDOU, Hervé CHAPUIS, Mathilde COLLIN, Sylvain DEBEURE, Philippe BOURLIER, Jean-Maurice GUEIT, Michel PASQUIER, Nicole BELLANGER, Christophe GARNIER, David BRAULT, Benoît SAVARY, Maryline ZUCARO, Laétitia DAVID, Anne MONNEAU, Agnès GALLIER, Camille LECUIT, Philippe LACROIX, Philippe DUBOIS, Yanne BENOIST, Gérard GARRIDO, Christine RENIER, Joël AGEORGES.

**Représentés par pouvoir** : Yves PARINGAUX a donné pouvoir à Hervé CHAPUIS, Martine ABOT a donné pouvoir à Anne MONNEAU, Virginie AUBRIOT-VERRYDEN a donné pouvoir à Catherine PARDILLOS, Bruno MARTEL a donné pouvoir à Sylvain DEBEURE.

**Absentes** : Anne JUILLET, Ilizette SA.

**Secrétaires de séance** : Camille LECUIT et Joël AGEORGES;

#### Session ordinaire

---

### ● **Donner acte des décisions du Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal**

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend connaissance des décisions prises au titre de la délégation du Conseil Municipal au Maire.

Toutes les décisions du Maire s'inscrivent dans le cadre des crédits ouverts au budget ou des autorisations de programme et crédits de paiement votés par le Conseil Municipal.

---

#### Hôtel de ville

Date	Numéro	Nomenclature - objet	Coût HT ou (*) forfait et TVA incluse en €																												
09/05/16	DC20160509A088	<b>Commande publique</b> - Marché de prestation de service avec Madame L'Arbalestrier de Fondettes pour des interventions ponctuelles au titre de l'analyse des pratiques professionnelles auprès des agents des écoles publiques de la ville (1 fois/mois selon les besoins) (1) 50,00 € TTC/l'heure	(1)																												
13/06/16	DC20160616F110	<b>Commande publique</b> - Marchés de travaux pour la réfection des sanitaires au niveau R+ 1 de l'Espace culturel de l'Aubrière (2)	(2)																												
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>LOT</th> <th>ENTREPRISE</th> <th>MONTANT HT</th> <th>MONTANT TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Lot n°1 : menuiserie</td> <td>Menuiseries MOREAU Azay Le Rideau</td> <td>2 287,03 €</td> <td>2 744,44 €</td> </tr> <tr> <td>Lot n°2 : électricité</td> <td>SARL NOUVEL Fondettes</td> <td>2 776,05€</td> <td>3 331,26 €</td> </tr> <tr> <td>Lot n°3 : plomberie sanitaires chauffage</td> <td>Sté PRIMORAC Joué-Lès-Tours</td> <td>6 653,88 €</td> <td>7 984,66 €</td> </tr> <tr> <td>Lot n°4 : doublage cloisons – faux plafonds</td> <td>Société MV Aménagement Tours</td> <td>2 129,96 €</td> <td>2 555,95 €</td> </tr> <tr> <td>Lot n°5 : carrelages faïences</td> <td>SAS MAGALHAES Chanceaux-sur-Choisille</td> <td>840,28 €</td> <td>1 008,34 €</td> </tr> <tr> <td>Lot n°6 : peinture</td> <td>Sté FRÉHEL Tours</td> <td>1 450 €</td> <td>1 740 €</td> </tr> </tbody> </table>	LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC	Lot n°1 : menuiserie	Menuiseries MOREAU Azay Le Rideau	2 287,03 €	2 744,44 €	Lot n°2 : électricité	SARL NOUVEL Fondettes	2 776,05€	3 331,26 €	Lot n°3 : plomberie sanitaires chauffage	Sté PRIMORAC Joué-Lès-Tours	6 653,88 €	7 984,66 €	Lot n°4 : doublage cloisons – faux plafonds	Société MV Aménagement Tours	2 129,96 €	2 555,95 €	Lot n°5 : carrelages faïences	SAS MAGALHAES Chanceaux-sur-Choisille	840,28 €	1 008,34 €	Lot n°6 : peinture	Sté FRÉHEL Tours	1 450 €	1 740 €	
LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC																												
Lot n°1 : menuiserie	Menuiseries MOREAU Azay Le Rideau	2 287,03 €	2 744,44 €																												
Lot n°2 : électricité	SARL NOUVEL Fondettes	2 776,05€	3 331,26 €																												
Lot n°3 : plomberie sanitaires chauffage	Sté PRIMORAC Joué-Lès-Tours	6 653,88 €	7 984,66 €																												
Lot n°4 : doublage cloisons – faux plafonds	Société MV Aménagement Tours	2 129,96 €	2 555,95 €																												
Lot n°5 : carrelages faïences	SAS MAGALHAES Chanceaux-sur-Choisille	840,28 €	1 008,34 €																												
Lot n°6 : peinture	Sté FRÉHEL Tours	1 450 €	1 740 €																												
14/06/16	DC20160614F115	<b>Commande publique</b> - Marché pour le spectacle pyrotechnique sonorisé le 21 août 2016 à l'occasion de la fête de Fondettes avec Pyro Concept de Nazelles Négron	4 583,33																												
14/06/16	DC20160614F116	<b>Domaine et patrimoine</b> - Convention de location d'un sous-compteur électrique installé au presbytère pour l'éclairage de l'église avec l'association diocésaine de Tours. (3) La Ville rembourse ses consommations électriques	(3)																												
16/06/16	DC20160616C117	<b>Culture</b> - Contrat de cession avec Luigi Piazzon, accordéoniste, pour le droit d'exploitation de représentation d'une déambulation le 14 juillet	300*																												
17/06/16	DC20160617C119	<b>Culture</b> - Mise à disposition d'un local communal (rue des Clérisseaux) au profit du Club aquariophilie (4 allée des Camélias à Fondettes) à titre gracieux pour y mener les activités liées aux statuts de l'association	---																												
17/06/16	DC20160617C120	<b>Culture</b> - Convention de prestation de service entre la Ville et la Protection civile d'Indre-et-Loire de Tours pour le feu d'artifice du 21 août 2016	267,25 *																												

20/06/16	DC20160620G121	<b>Domaine public</b> - Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière du cœur de ville (ZA D02) pour 113,05 €	---										
20/06/16	DC20160620G122	<b>Domaine public</b> - Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière du cœur de ville (GG 20) pour 113,05 €	---										
20/06/16	DC20160620F123	<b>Commande publique</b> - Marché pour la réfection partielle de la couverture de la crèche municipale avec la Société Grand Ouest Etanchéité SAS de Veigné	23 000										
20/06/16	DC20160620F124	<b>Commande publique</b> - Marché pour l'acquisition de mobiliers urbains avec l'entreprise Concepturbain de Parçay-Meslay (4) Lot 1 - corbeilles métalliques : 6 corbeilles pour 3 600 € HT Lot 2 - cendrier : 1 cendrier pour 263 € HT	(4)										
22/06/16	DC20160622C125	<b>Culture</b> - Contrat de cession avec l'association Les Géants pour le droit d'exploitation de représentation d'un spectacle "Les Zelibulles" à l'occasion du marché de Noël	2 835,31*										
23/06/16	DC20160623F126	<b>Commande publique</b> - Marché d'acquisition d'un désherbeur thermique et de sa remorque avec la Société Boisseau Mr Jardinage de Saint-Avertin (avec options : 2ème lance + enrouleur et potence)	22 183										
23/06/16	DC20160623F127	<b>Commande publique</b> - Marché de fourniture et pose d'une structure de jeu avec sol de réception pour enfants à l'école Camille Claudel et pour le square Constância avec la société Produlic SAS de Vouvray	18 305,52										
23/06/16	DC20160623G128	<b>Domaine public</b> - Octroi d'une case columbarium dans le cimetière du cœur de ville (B 1) pour 358,50 €	---										
27/06/16	DC20160627F129	<b>Commande publique</b> - Avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de vestiaires sur le complexe sportif du Moulin-à-Vent avec le Cabinet ALU de Cheptainville - actualisation du forfait définitif de rémunération du Maître d'œuvre (5) Montant des honoraires : 65 664,18 € HT	(5)										
29/06/16	DC20160629F130	<b>Commande publique</b> - Marchés de fourniture de produits d'hygiène et d'entretien avec la Société PAREDES CSE de Verneuil-sur-Vienne. (6) Marchés à bons de commande avec un montant maximum annuel de 9 000 €	(6)										
29/06/16	DC20160629F131	<b>Commande publique</b> - Marché de transports scolaires avec la Société Sarl Grosbois de Ambillou (7) <u>Lot 1</u> (ramassage scolaire : forfait jour de 378,28 € HT <u>Lot 2</u> (transport temps intermédiaire C Claudel et TAP) : marché à bons de commande avec un montant minimum de 4 000 € HT et un maximum de 20 000 € HT pour la durée du marché <u>Lot 3</u> (transport vers les équipements durant le temps scolaire) : marché à bons de commande avec un montant minimum de 2 000 € HT et un montant maximum de 12 000 € HT pour la durée du marché	(7)										
04/07/16	DC20160629F132	<b>Finances locales</b> - Revalorisation des droits de concessions de cimetière et de columbarium à compter du 1er janvier 2017 <table border="1" data-bbox="491 1868 1137 2092"> <thead> <tr> <th>TARIFS 2017</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2"><b>Concession de terrain traditionnelle</b></td> </tr> <tr> <td>15 ans</td> <td>150,00 €</td> </tr> <tr> <td>30 ans</td> <td>300,00 €</td> </tr> <tr> <td><b>Droits de superposition</b></td> <td>90,00 €</td> </tr> </tbody> </table>	TARIFS 2017	Montant	<b>Concession de terrain traditionnelle</b>		15 ans	150,00 €	30 ans	300,00 €	<b>Droits de superposition</b>	90,00 €	---
TARIFS 2017	Montant												
<b>Concession de terrain traditionnelle</b>													
15 ans	150,00 €												
30 ans	300,00 €												
<b>Droits de superposition</b>	90,00 €												

		<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Emplacement caveau urne</th> </tr> <tr> <td>15 ans</td> <td>75,00 €</td> </tr> <tr> <td>30 ans</td> <td>150,00 €</td> </tr> <tr> <th colspan="2">Nouveau columbarium</th> </tr> <tr> <td>Urne 15 ans</td> <td>300,00 €</td> </tr> <tr> <td>Urne 30 ans</td> <td>600,00 €</td> </tr> </table> <p>La concession pour un enfant est fixée à la moitié du prix</p>	Emplacement caveau urne		15 ans	75,00 €	30 ans	150,00 €	Nouveau columbarium		Urne 15 ans	300,00 €	Urne 30 ans	600,00 €													
Emplacement caveau urne																											
15 ans	75,00 €																										
30 ans	150,00 €																										
Nouveau columbarium																											
Urne 15 ans	300,00 €																										
Urne 30 ans	600,00 €																										
04/07/16	DC20160704F133	<p><b>Finances locales</b> - Revalorisation des droits de place sur les marchés de plein air (+1,5 %) à compter du 1er janvier 2017  Non abonné : 1,20 € le mètre linéaire par marché  Abonné : 38,95 € par m/linéaire par an (pour 1 marché)</p>	---																								
04/07/16	DC20160704F134	<p><b>Finances locales</b> - Revalorisation de la redevance pour occupation du domaine public par les taxis (+1,5 %) à compter du 1er janvier 2017 :  soit 67,70 € pour un emplacement pour 1 an</p>	---																								
04/07/16	DC20160704F135	<p><b>Finances locales</b> - Revalorisation du transport scolaire (+1,5 %) pour l'année scolaire 2016-2017</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Nombre d'enfants</th> <th>Primaires et collégiens/ 5 jours</th> </tr> <tr> <th>Montant annuel</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1er enfant</td> <td>114,55 €</td> </tr> <tr> <td>2ème enfant</td> <td>90,50 €</td> </tr> <tr> <td>A partir du 3ème enfant</td> <td>11,50 €</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre d'enfants	Primaires et collégiens/ 5 jours	Montant annuel	1er enfant	114,55 €	2ème enfant	90,50 €	A partir du 3ème enfant	11,50 €	---															
Nombre d'enfants	Primaires et collégiens/ 5 jours																										
	Montant annuel																										
1er enfant	114,55 €																										
2ème enfant	90,50 €																										
A partir du 3ème enfant	11,50 €																										
04/07/16	DC20160704F136	<p><b>Finances locales</b> - Revalorisation des tarifs de l'accueil périscolaire à l'école de la Guignière (+1,5 %) pour l'année scolaire 2016-2017</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Temps de présence</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Matin</td> <td>1,73 €</td> </tr> <tr> <td>Forfait mensuel matin</td> <td>23,04 €</td> </tr> <tr> <td>Soir</td> <td>2,84 €</td> </tr> <tr> <td>Forfait mensuel soir</td> <td>37,61 €</td> </tr> <tr> <td>Forfait mensuel matin et soir</td> <td>57,80 €</td> </tr> <tr> <td>Etude surveillée</td> <td>1,43 €</td> </tr> </tbody> </table>	Temps de présence	Montant	Matin	1,73 €	Forfait mensuel matin	23,04 €	Soir	2,84 €	Forfait mensuel soir	37,61 €	Forfait mensuel matin et soir	57,80 €	Etude surveillée	1,43 €	---										
Temps de présence	Montant																										
Matin	1,73 €																										
Forfait mensuel matin	23,04 €																										
Soir	2,84 €																										
Forfait mensuel soir	37,61 €																										
Forfait mensuel matin et soir	57,80 €																										
Etude surveillée	1,43 €																										
04/07/16	DC20160704F137	<p><b>Finances locales</b> - Revalorisation des tarifs des activités sportives (+1,5 %) à compter de la rentrée sportive 2016-2017</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">Une heure de tennis ou de badminton ou 45 minutes de squash</th> </tr> <tr> <th colspan="2">Location par court</th> <th colspan="2">Carte de 10 locations par court</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Hors commune</td> <td>11,30 €</td> <td>Hors commune</td> <td>101,35 €</td> </tr> <tr> <td>CE</td> <td>10,15 €</td> <td>CE</td> <td>91,20 €</td> </tr> <tr> <td>Fondettois</td> <td>9,05 €</td> <td>Fondettois</td> <td>81,05 €</td> </tr> <tr> <td>ASF &amp; COS Fondettes</td> <td>2,80 €</td> <td>ASF &amp; COS Fondettes</td> <td>25,30 €</td> </tr> </tbody> </table>	Une heure de tennis ou de badminton ou 45 minutes de squash				Location par court		Carte de 10 locations par court		Hors commune	11,30 €	Hors commune	101,35 €	CE	10,15 €	CE	91,20 €	Fondettois	9,05 €	Fondettois	81,05 €	ASF & COS Fondettes	2,80 €	ASF & COS Fondettes	25,30 €	---
Une heure de tennis ou de badminton ou 45 minutes de squash																											
Location par court		Carte de 10 locations par court																									
Hors commune	11,30 €	Hors commune	101,35 €																								
CE	10,15 €	CE	91,20 €																								
Fondettois	9,05 €	Fondettois	81,05 €																								
ASF & COS Fondettes	2,80 €	ASF & COS Fondettes	25,30 €																								

		<p>Pour la location aux groupes constitués hors commune (centres aérés, lycées, associations et comités d'entreprises, ...), le tarif hors commune est divisé par deux.</p> <p>Pour les écoles et les associations de Fondettes, la location est gratuite</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Activité la demi-journée</th> <th>Commune</th> <th>Hors commune</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Rendez-vous sports Sports sénior Sport handi</td> <td>4,50 €</td> <td>5,65 €</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Achat de badge : 4,00 €</b></p>	Activité la demi-journée	Commune	Hors commune	Rendez-vous sports Sports sénior Sport handi	4,50 €	5,65 €																					
Activité la demi-journée	Commune	Hors commune																											
Rendez-vous sports Sports sénior Sport handi	4,50 €	5,65 €																											
04/07/16	DC20160704F138	<p><b>Finances locales</b> - Revalorisation du prix du repas dans le cadre du service de restauration scolaire (+ 1,5 %) pour l'année scolaire 2016-2017</p> <p><u>Conditions</u> Pour les élèves utilisant le service de restauration de façon régulière, la tarification est établie à partir du quotient familial (QF). Le quotient familial est calculé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Tarifs réguliers par tranche de QF</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>- de 500 €</td> <td>2,69 €</td> </tr> <tr> <td>de 501 € à 700 €</td> <td>2,98 €</td> </tr> <tr> <td>de 701 € à 1 100 €</td> <td>3,07 €</td> </tr> <tr> <td>de 1 101 € à 1 360 €</td> <td>3,16 €</td> </tr> <tr> <td>de 1 361 € à 2 000 €</td> <td>3,35 €</td> </tr> <tr> <td>de 2 001 € à 2 600 €</td> <td>3,50 €</td> </tr> <tr> <td>&gt; 2 601 €</td> <td>3,70 €</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Tarifs Occasionnels sans QF</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Occasionnels</td> <td>4,05 €</td> </tr> <tr> <td>Protocole Accueil Individualisé</td> <td>1,21 €</td> </tr> <tr> <td>Personnel communal</td> <td>4,28 €</td> </tr> <tr> <td>Éducation nationale</td> <td>5,48 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le tarif médian est de 3,16 € par repas. Ce tarif médian est appliqué aux familles d'accueil et lors des sorties scolaires</p>	Tarifs réguliers par tranche de QF	Montant	- de 500 €	2,69 €	de 501 € à 700 €	2,98 €	de 701 € à 1 100 €	3,07 €	de 1 101 € à 1 360 €	3,16 €	de 1 361 € à 2 000 €	3,35 €	de 2 001 € à 2 600 €	3,50 €	> 2 601 €	3,70 €	Tarifs Occasionnels sans QF		Occasionnels	4,05 €	Protocole Accueil Individualisé	1,21 €	Personnel communal	4,28 €	Éducation nationale	5,48 €	---
Tarifs réguliers par tranche de QF	Montant																												
- de 500 €	2,69 €																												
de 501 € à 700 €	2,98 €																												
de 701 € à 1 100 €	3,07 €																												
de 1 101 € à 1 360 €	3,16 €																												
de 1 361 € à 2 000 €	3,35 €																												
de 2 001 € à 2 600 €	3,50 €																												
> 2 601 €	3,70 €																												
Tarifs Occasionnels sans QF																													
Occasionnels	4,05 €																												
Protocole Accueil Individualisé	1,21 €																												
Personnel communal	4,28 €																												
Éducation nationale	5,48 €																												
04/07/16	DC20160704F139	<p><b>Finances locales</b> - Revalorisation du tarif de location d'un logement communal (occupé par l'abbé) indexé sur l'indice du coût de la revalorisation des loyers. Montant du loyer à l'année : 232,17 €</p> <p><u>Calcul</u> - Moyenne 2ème trimestre 2014 = 125,15 € - Moyenne 2ème trimestre 2015 = 125,25 € Revalorisation : <math>[(125,25 - 125,15)/125,15] \times 100 = 0,08 \%</math></p>	---																										
05/07/16	DC20160705F140	<p><b>Commande publique</b> - Marché d'acquisition de tableaux numériques interactifs avec GIE TABLEAUX INTERACTIFS DU CENTRE de Tours - accord cadre à bons de commande sans minimum et avec un montant maximum de 24 000 € TTC (2 497,25 € HT pour un tableau)</p>	(8)																										
06/07/16	DC20160706F141	<p><b>Commande publique</b> - Marché de prestation de service pour la location de deux véhicules électriques (type citadine Citroën C-Zéro) d'une durée de 60 mois avec la sté Citroën</p>	(9)																										

		- concession Mérigot à Fondettes (9) 208,92 €/mois maintenance comprise																																																				
07/07/16	DC20160707F142	<p><b>Finances locales</b> - Revalorisation des tarifs de location des salles communales de 1,5 % (grande salle du centre culturel de L'Aubrière, petite, salle Jules Piednoir, Choisille)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Grande salle de L'Aubrière (390 p)</th> <th>Journée</th> <th>Week-end</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fondettois</td> <td>403,00 €</td> <td>547,10 €</td> </tr> <tr> <td>Hors Commune</td> <td>791,70 €</td> <td>1 130,70 €</td> </tr> <tr> <td>Association de la Commune</td> <td>73,90 €</td> <td>73,90 €</td> </tr> <tr> <th>Petite salle de L'Aubrière (80 p)</th> <th>Journée</th> <th>Week-end</th> </tr> <tr> <td>Fondettois</td> <td>193,90 €</td> <td>248,70 €</td> </tr> <tr> <td>Hors Commune</td> <td>303,50 €</td> <td>414,10 €</td> </tr> <tr> <td>Association de la Commune</td> <td>42,95 €</td> <td>42,95 €</td> </tr> <tr> <th>Salle Jules Piednoir (30 p)</th> <th>Journée</th> <th>Week-end</th> </tr> <tr> <td>Fondettois</td> <td>83,25 €</td> <td>96,45 €</td> </tr> <tr> <td>Hors Commune</td> <td>110,65 €</td> <td>138,05 €</td> </tr> <tr> <td>Association de la Commune</td> <td>14,30 €</td> <td>14,30 €</td> </tr> <tr> <th>Salle Espace Choisille (40 p)</th> <th>Journée</th> <th>Week-end</th> </tr> <tr> <td>Fondettois</td> <td>81,20 €</td> <td>96,45 €</td> </tr> <tr> <td>Hors Commune</td> <td>177,65 €</td> <td>192,45 €</td> </tr> <tr> <td>Association de la Commune</td> <td>30,45 €</td> <td>45,70 €</td> </tr> <tr> <td>Entreprise Fondettoises</td> <td>76,15 €</td> <td>106,00 €</td> </tr> </tbody> </table>	Grande salle de L'Aubrière (390 p)	Journée	Week-end	Fondettois	403,00 €	547,10 €	Hors Commune	791,70 €	1 130,70 €	Association de la Commune	73,90 €	73,90 €	Petite salle de L'Aubrière (80 p)	Journée	Week-end	Fondettois	193,90 €	248,70 €	Hors Commune	303,50 €	414,10 €	Association de la Commune	42,95 €	42,95 €	Salle Jules Piednoir (30 p)	Journée	Week-end	Fondettois	83,25 €	96,45 €	Hors Commune	110,65 €	138,05 €	Association de la Commune	14,30 €	14,30 €	Salle Espace Choisille (40 p)	Journée	Week-end	Fondettois	81,20 €	96,45 €	Hors Commune	177,65 €	192,45 €	Association de la Commune	30,45 €	45,70 €	Entreprise Fondettoises	76,15 €	106,00 €	---
Grande salle de L'Aubrière (390 p)	Journée	Week-end																																																				
Fondettois	403,00 €	547,10 €																																																				
Hors Commune	791,70 €	1 130,70 €																																																				
Association de la Commune	73,90 €	73,90 €																																																				
Petite salle de L'Aubrière (80 p)	Journée	Week-end																																																				
Fondettois	193,90 €	248,70 €																																																				
Hors Commune	303,50 €	414,10 €																																																				
Association de la Commune	42,95 €	42,95 €																																																				
Salle Jules Piednoir (30 p)	Journée	Week-end																																																				
Fondettois	83,25 €	96,45 €																																																				
Hors Commune	110,65 €	138,05 €																																																				
Association de la Commune	14,30 €	14,30 €																																																				
Salle Espace Choisille (40 p)	Journée	Week-end																																																				
Fondettois	81,20 €	96,45 €																																																				
Hors Commune	177,65 €	192,45 €																																																				
Association de la Commune	30,45 €	45,70 €																																																				
Entreprise Fondettoises	76,15 €	106,00 €																																																				
07/07/16	143	<b>Commande publique</b> – Prestation de service avec Tours Fondettes Agrocampus pour l'entretien des bassins de rétention des eaux pluviales par la mise en place d'un pâturage ovin (convention pour une année renouvelable)	1 300,00																																																			
08/07/16	144	<p><b>Commande publique</b> – Avenants au marché de réfection des sanitaires au niveau R+1 du Centre Culturel de l'Aubrière (10)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Lot</th> <th>Entreprise et motif</th> <th>Montant HT en €</th> <th>Montant TTC en €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 Menuiserie</td> <td>M. MOREAU – prestation à déduire (panneaux de chantier moins value : 15,30 %)</td> <td>- 350</td> <td>- 420</td> </tr> <tr> <td>2 Électricité</td> <td>Sarl NOUVEL – ajout d'un luminaire (plus value : 3,15 %)</td> <td>+ 87,40</td> <td>+ 104,88</td> </tr> </tbody> </table>	Lot	Entreprise et motif	Montant HT en €	Montant TTC en €	1 Menuiserie	M. MOREAU – prestation à déduire (panneaux de chantier moins value : 15,30 %)	- 350	- 420	2 Électricité	Sarl NOUVEL – ajout d'un luminaire (plus value : 3,15 %)	+ 87,40	+ 104,88	(10)																																							
Lot	Entreprise et motif	Montant HT en €	Montant TTC en €																																																			
1 Menuiserie	M. MOREAU – prestation à déduire (panneaux de chantier moins value : 15,30 %)	- 350	- 420																																																			
2 Électricité	Sarl NOUVEL – ajout d'un luminaire (plus value : 3,15 %)	+ 87,40	+ 104,88																																																			
11/07/16	DC20160711G146	<b>Domaine public</b> - Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière du cœur de ville (B G 10) pour 292,85 €	---																																																			
18/07/16	DC20160718F147	<b>Commande publique</b> – Avenant n°1 au marché de nettoyage des bâtiments communaux et des vitres avec les entreprises ONET services de St-Avertin et Sarl. ATMOS de Tours pour l'allongement du contrat jusqu'au 31/12/2016)	---																																																			
20/07/16	DC20160720G148	<b>Domaine public</b> - Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière du cœur de ville (ED 20) pour 113,05 €	---																																																			

25/07/16	DC20160725F149	<b>Commande publique</b> – Marché de transports scolaires - lot 4 : transport ponctuels d'enfants dans et hors aggl. pour l'année scolaire 2016-2017 avec la Cie des autocars de Touraine (Tours) (12) Marché à bons de commande de 4 000 € minimum et 22 000 € maximum	(12)																																				
26/07/16	DC20160726G150	<b>Domaine public</b> - Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière du cœur de ville (GG 13) pour 292,85 €	----																																				
04/08/16	DC20160804G151	<b>Domaine public</b> - Octroi d'une concession de Columbarium dans le cimetière du cœur de ville (C 18) pour 179,25 €	----																																				
22/08/16	DC20160822G152	<b>Domaine public</b> - Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière du cœur de ville (KD 04) pour 113,05 €	---																																				
01/09/16	DC20160901F153	<b>Commande publique</b> – Marché de maîtrise d'œuvre pour la viabilisation du secteur des Grands champs et son aménagement - Permis d'aménager et dossier loi sur l'eau. (13) A) Taux de rémunération de 1,824 % sur le montant de la tranche ferme : 17 730 € B) Taux de rémunération de 2,294 % sur les tranches conditionnelles : 22 300 € C) Rémunération étude pour PC et loi sur l'eau : 6 000 € D) Etude au cas par cas : 4 000 €	(13)																																				
02/09/16	DC20160902F154	<b>Commande publique</b> – Marchés de travaux concernant le réaménagement de la salle Georges Migot du Centre culturel de L'Aubrière (12)	(12)																																				
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>LOT</th> <th>ENTREPRISE</th> <th>MONTANT HT en €</th> <th>MONTANT TTC en €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Lot 1 : désamiantage</td> <td>ATMOSPHERE 37 de Saint Cyr/Loire</td> <td>5 960,00</td> <td>7 152,00</td> </tr> <tr> <td>Lot 2 : menuiserie ext. instal. chantier</td> <td>MIROITERIE ST HUBERT de La Ville aux Dames</td> <td>19 500,00</td> <td>23 400,00</td> </tr> <tr> <td colspan="4">Lot 3 : menuiserie intérieure./agencement : lot infructueux</td> </tr> <tr> <td>Lot : plomberie/san. chauffage</td> <td>SAS PRIMORAC de Joué les Tours</td> <td>6 430,20</td> <td>7 716,24</td> </tr> <tr> <td colspan="4">Lot 5 : électricité : lot infructueux</td> </tr> <tr> <td>Lot 6 : double cloisons – faux plafonds</td> <td>Société MV Aménagement de Tours</td> <td>10 038,95</td> <td>12 046,74</td> </tr> <tr> <td>Lot 7 : peinture – revêt. sol</td> <td>Société FRÉHEL de Tours</td> <td>12 477,30</td> <td>14 972,76</td> </tr> <tr> <td colspan="4">Lot n°8 : création graphique : lot infructueux</td> </tr> </tbody> </table>	LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT en €	MONTANT TTC en €	Lot 1 : désamiantage	ATMOSPHERE 37 de Saint Cyr/Loire	5 960,00	7 152,00	Lot 2 : menuiserie ext. instal. chantier	MIROITERIE ST HUBERT de La Ville aux Dames	19 500,00	23 400,00	Lot 3 : menuiserie intérieure./agencement : lot infructueux				Lot : plomberie/san. chauffage	SAS PRIMORAC de Joué les Tours	6 430,20	7 716,24	Lot 5 : électricité : lot infructueux				Lot 6 : double cloisons – faux plafonds	Société MV Aménagement de Tours	10 038,95	12 046,74	Lot 7 : peinture – revêt. sol	Société FRÉHEL de Tours	12 477,30	14 972,76	Lot n°8 : création graphique : lot infructueux				
LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT en €	MONTANT TTC en €																																				
Lot 1 : désamiantage	ATMOSPHERE 37 de Saint Cyr/Loire	5 960,00	7 152,00																																				
Lot 2 : menuiserie ext. instal. chantier	MIROITERIE ST HUBERT de La Ville aux Dames	19 500,00	23 400,00																																				
Lot 3 : menuiserie intérieure./agencement : lot infructueux																																							
Lot : plomberie/san. chauffage	SAS PRIMORAC de Joué les Tours	6 430,20	7 716,24																																				
Lot 5 : électricité : lot infructueux																																							
Lot 6 : double cloisons – faux plafonds	Société MV Aménagement de Tours	10 038,95	12 046,74																																				
Lot 7 : peinture – revêt. sol	Société FRÉHEL de Tours	12 477,30	14 972,76																																				
Lot n°8 : création graphique : lot infructueux																																							
05/09/16	DC20160905C155	<b>Commande publique</b> – contrat de cession avec l'orchestre Franck SIROTTEAU pour le droit d'exploitation de représentation d'un spectacle "Guinguette d'automne"	948,60 *																																				
14/09/16	DC20160914F156	<b>Commande publique</b> – Marché pour les études d'assainissement des eaux pluviales du secteur des Rabatteries avec l'entreprise GEOPLUS de Tours	3 770																																				
12/09/16	DL20160912G157	<b>Domaine public</b> - Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière du cœur de ville (Y G-19) pour 588,40 €	---																																				



## 1 Convention d'objectifs 2016 - 2019 avec l'association Alerte Sportive de Fondettes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention d'objectifs conclue pour trois ans, avec l'association Alerte Sportive de Fondettes qui bénéficiera de moyens matériels et logistiques et percevra une subvention de fonctionnement de 137 000 € pour l'année 2016 ; autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la convention à intervenir et tout document en application de la présente délibération ; dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal de l'exercice en cours et suivants (657.4).

## 2 Subvention exceptionnelle à l'association FCPE du collège Jean Roux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association FCPE (Fédération de Conseils de Parents d'Elèves) du Collège Jean Roux ; dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal de l'exercice en cours et suivants (article 657.4).

## 3 Demande de fonds de concours à Tour(s)plus pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande à la Communauté d'agglomération Tour(s)plus l'attribution d'un fonds de concours de 17 400 €, destiné au financement du fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage de Fondettes ; adopte le plan de financement prévisionnel de fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document en application de la présente délibération.

## 4 Demande de subvention à la Région pour l'acquisition d'un désherbeur thermique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande à la Région, au titre du Contrat régional de solidarité territoriale 2014-2018, l'attribution d'une subvention au taux le plus élevé possible pour l'acquisition d'un désherbeur thermique d'un coût de 22 900 € hors taxes ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document en application de la présente délibération.

## 5 Participation financière et convention de garantie d'emprunts et réservation de logements locatifs sociaux dans le cadre de l'opération Le Maymoni, réalisée par le groupe SNI Nouveau Logis Centre Limousin

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une participation financière de 65 000 € au profit de SNI Nouveau logis Centre Limousin pour la construction de 36 logements locatifs sociaux dans le cadre de l'opération Le Maymoni ; adopte la convention de garantie d'emprunts et de réservation de logements locatifs sociaux conclue entre la Ville et le groupe SNI Nouveau Logis Centre Limousin ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents en exécution de la présente délibération ; dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal (article 6745).

## 6 Création d'un lotissement communal au lieu-dit Garreau

### 6A - Création d'un budget annexe de lotissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 6 voix contre (Groupe Réuni(e)s pour Fondettes et groupe Agir pour Fondettes), décide la création d'un budget annexe de comptabilité M14 dénommé "budget annexe de lotissement Garreau" dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion en régie communale du lotissement destiné à la vente ; décide le transfert de l'emprise de 2 162 m<sup>2</sup> (environ) à extraire de la parcelle YH n° 515 préalablement déclassée du domaine public et répertoriée à l'inventaire du budget général vers le budget annexe de lotissement ; adopte le budget primitif du lotissement communal "Garreau" 2016 :

<b>BUDGET ANNEXE DE LOTISSEMENT "GARREAU" - ANNEE 2016</b>			
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
6015 Terrains à aménager	310 800	7015 Vente de terrains	360 800
605 Travaux d'aménagement	50 000	7133 Variation des en-cours	360 800
71355 Variation de stocks	360 800		
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
3355	360 800	1678 Avance du budget général	310 800
Terrains en cours d'aménagement	310 800	3555 Variation de stocks	360 800
1678 Remboursement avance			



L'Assemblée délibérante précise que le budget annexe de lotissement communal "Garreau" sera voté par chapitre ; prend acte que l'ensemble des opérations relatives à ce lotissement seront constatées dans le budget annexe, y compris les frais liés aux réseaux divers ; décide d'opter pour un régime de T.V.A. à 20 % conformément à l'instruction M14 avec un système de déclaration trimestrielle ; adopte le système d'inventaire intermédiaire comme méthode de suivi de la comptabilité de stocks ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à effectuer toutes les déclarations auprès de l'Administration fiscale ; précise que le prix de cession sera défini par délibération en fonction du projet de résultat issu de l'équilibre de ce budget ; autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tous les documents résultant de la présente délibération.

## **6B - Déclassement du domaine public d'une partie de la parcelle communale YH n° 515 sise au lieu-dit Garreau en vue de la création d'un lotissement communal et demande de permis d'aménager**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 6 voix contre (Groupe Réuni(e)s pour Fondettes et groupe Agir pour Fondettes), décide de déclasser du domaine public communal une emprise d'environ 2 162 m<sup>2</sup> à extraire de la parcelle cadastrée section YH n° 515 située au lieu-dit Garreau" ; décide de créer un lotissement communal visant à détacher d'une partie du foncier communal cadastré YH n° 515, trois lots à bâtir et un lot commun :

<b>Lotissement communal Garreau - Découpage de 3 lots à bâtir et d'un lot commun</b>				
<b>Lot</b>	<b>Lot 1</b>	<b>Lot 2</b>	<b>Lot 3</b>	<b>Lot commun</b>
<b>Superficie estimative</b>	655 m <sup>2</sup>	775 m <sup>2</sup>	654 m <sup>2</sup>	78 m <sup>2</sup>

L'Assemblée délibérante autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la demande de permis d'aménager sur une partie de la parcelle YH n° 515 située au lieu-dit Garreau ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document en application de la présente délibération ; précise que la présente délibération remplace la délibération n° DL20160128M05 du 28 janvier 2016 ; dit que les crédits nécessaires sont prévus dans le budget annexe de lotissement communal "Garreau".

## **7 Décision modificative n°2 sur le budget principal 2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative n° 2 sur le budget principal 2016 (335 800 € en section de fonctionnement et 392 410 € en section d'investissement) ; dit que le montant du budget principal 2016 s'élève désormais à 24 950 938,48 €, soit 12 949 858,93 € en section de fonctionnement et 12 001 079,55 € en section d'investissement.

## **8 Participation aux frais de fonctionnement des écoles pour les enfants scolarisés en dehors de leur commune de résidence - année scolaire 2015-2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les montants de participation aux frais de fonctionnement des écoles pour les enfants scolarisés en dehors de leur commune de résidence, pour l'année scolaire 2015-2016 : 531 € par élève d'école élémentaire et 887 € par élève d'école maternelle ; précise que la mesure de franchise de 4 élèves est reconduite avec les communes qui en ont accepté le principe, sous réserve de réciprocité ; dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget général de l'exercice en cours (article 6558).

## **9 Convention de partenariat dans le cadre de l'organisation des temps d'activités périscolaires avec l'association Sport ANIM 37**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention avec l'association SPORT ANIM 37 de Parçay-Meslay (découverte du sport à raison de 2 h/jour, pour 36 €/heure) dans le cadre de l'organisation des temps d'activités périscolaires durant l'année scolaire 2016-2017 ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions à intervenir ainsi que tout document en application de la présente délibération ; dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget général de l'exercice en cours (article 6558).

## **10 Convention constitutive d'un groupement de commandes permanent pour l'achat de fournitures et de services et la réalisation de travaux dans les domaines de l'informatique et des télécommunications ouvert aux communes de l'agglomération**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 3 abstentions (groupe Réuni(e)s pour Fondettes), décide d'adhérer au groupement de commandes permanent visant à coordonner les procédures de passation de marchés et accords-cadres relatif à des achats de fournitures, de service et de travaux dans le domaine de l'informatique et des télécommunications, et à conclure ces marchés et accords-cadres conformément aux dispositions des articles 28 et 101.II.3 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ; accepte que la Ville de Tours soit le coordonnateur du groupement de commandes permanent ; adopte la convention constitutive définissant les modalités de fonctionnement du groupement de commandes permanent ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention et tout document en application de la présente délibération.

## **11 Convention constitutive d'un groupement de commandes avec le Département, Tour(s)plus et des communes de l'agglomération en vue de l'achat de formations pour la santé et la sécurité au travail**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat de formations en santé, sécurité au travail entre la Communauté d'agglomération, le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, et des communes de l'agglomération ; accepte que la Communauté d'agglomération Tour(s)plus soit le coordonnateur de ce groupement ; approuve la convention définissant les modalités de fonctionnement du groupement de commandes : autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

## **12 Compromis de vente du lot n°3 de la copropriété des ateliers relais, rue Claude Chappe**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de céder à la SCI en cours de création ou à toute autre société ou personne physique qui s'y substituerait, représentée par Monsieur RAMBAUD Thierry, le lot n° 3 de la copropriété des ateliers relais situés sur la parcelle ZP n° 392 rue Claude Chappe, moyennant le prix de 125 000 € net vendeur ; fixe le montant de l'indemnité d'immobilisation à 5 % du prix de vente ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer le règlement de copropriété et l'état descriptif de division au service de la publicité foncière de Tours et à signer le compromis de vente ainsi que tout document en exécution de la présente délibération et notamment l'acte de vente ; dit que la recette correspondante sera inscrite au budget commerces et que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget commerces de l'exercice en cours ; dit que la sortie de ce bien du patrimoine de la Ville de Fondettes sera réalisée conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M14.

## **13 Compromis de vente du lot n°1 de la copropriété des ateliers relais, rue Pierre et Marie Curie**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de céder à la SCI en cours de création ou à toute autre personne physique ou société qui s'y substituerait, représentée par Monsieur et Madame NEMAUSAT, le lot n° 1 de la copropriété des ateliers relais situés sur les parcelles ZP n° 263 et 287 rue Pierre et Marie Curie, moyennant le prix de 100 000 € net vendeur ; fixe le montant de l'indemnité d'immobilisation à 5 % du prix de vente ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer le règlement de copropriété et l'état descriptif de division au service de la publicité foncière de Tours et à signer le compromis de vente ainsi que tout document en exécution de la présente délibération et notamment l'acte de vente ; dit que la recette correspondante sera inscrite au budget commerces et que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget commerces de l'exercice en cours ; dit que la sortie de ce bien du patrimoine de la Ville de Fondettes sera réalisée conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M14.

## **14 Compromis de vente du lot n°3 et n°4 de la copropriété des ateliers relais, rue Pierre et Marie Curie**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de céder à la SCI en cours de création représentée par Monsieur Arnaud GAGNER, ou à toute autre personne physique ou société qui s'y substituerait, les lots n° 3 et 4 de la copropriété des ateliers relais situés sur les parcelles ZP n° 263 et 287 rue Pierre et Marie Curie, moyennant le prix global de 300 000 € net vendeur ; fixe le montant de l'indemnité d'immobilisation à 5 % du prix de vente ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer le règlement de copropriété et l'état descriptif de division au service de la publicité foncière de Tours et à signer le compromis de vente ainsi que tout document en exécution de la présente délibération et notamment l'acte de vente ; dit que la recette correspondante sera inscrite au budget commerces et que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget commerces de l'exercice en cours ; dit que la sortie de ce bien du patrimoine de la Ville de Fondettes sera réalisée conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M14.

## **15 Compromis de vente du lot n°2 et n°5 de la copropriété des ateliers relais, rue Pierre et Marie Curie**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de céder à la SCI en cours de création représentée par Monsieur Laurent NIKITIN, ou à toute autre personne physique ou société qui s'y substituerait, les lots n° 2 et 5 de la copropriété des ateliers relais situés sur les parcelles ZP n° 263 et 287 rue Pierre et Marie Curie, moyennant le prix global de 225 000 € net vendeur . fixe le montant de l'indemnité d'immobilisation à 5 % du prix de vente ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer le règlement de copropriété et l'état descriptif de division au service de la publicité foncière de Tours et à signer le compromis de vente ainsi que tout document en exécution de la présente délibération et notamment l'acte de vente ; dit que la recette correspondante sera inscrite au budget commerces et que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget commerces de l'exercice en cours ; dit que la sortie de ce bien du patrimoine de la Ville de Fondettes sera réalisée conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M14.

## **16 Acquisition d'une partie de la parcelle ZS n° 1304 pour l'élargissement de la rue Alfred de Musset**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'acquisition d'une emprise à extraire de la parcelle cadastrée section ZS sous le n°1304 située 11 avenue du Général de Gaulle, d'une superficie de 133 m<sup>2</sup> environ, moyennant le prix d'un euro ; autorise Monsieur le Maire à signer l'acte translatif de propriété à intervenir ainsi que tous les documents s'y rattachant ; précise que la présente acquisition sera ratifiée par acte notarié, aux frais de la Commune, les frais de géomètre seront à la charge de la SA Nexity, cette acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor, en vertu de l'article 1042 du code général des impôts et les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours (article 2112).

## **17 Acquisition d'une partie de la parcelle ZS n° 1306 pour l'élargissement des rues André Chénier et Alfred de Musset**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'acquisition de deux emprises à extraire de la parcelle cadastrée section ZS n°1306 située 9 avenue du Général de Gaulle, d'une superficie de 440 m<sup>2</sup> environ, moyennant le prix d'un euro symbolique ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte translatif de propriété à intervenir ainsi que tous les documents s'y rattachant ; précise que la présente acquisition sera ratifiée par acte notarié, aux frais de la Commune, les frais de géomètre seront à la charge de la SA Nexity, cette acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor, en vertu de l'article 1042 du code général des impôts et les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours (article 2112).

## **18 Modification de la convention de mise à disposition de la parcelle BS n° 175 pour la réalisation d'une plate-forme pour conteneurs à ordures ménagères rue de la Planche**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, modifie la convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle cadastrée BS n° 175 (propriété privée) située rue de la Planche pour la réalisation par la Ville et à ses frais d'une plate-forme pour conteneurs à ordures ménagères ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention modificative à intervenir ainsi que tous les documents s'y rattachant ; dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours (article 2315).

## **19 Convention avec Gaz Réseau Distribution France pour la mise en servitude de la parcelle communale ZP N° 240 , rue Edouard Branly, en vue de la pose en souterrain d'une canalisation et de ses accessoires pour l'alimentation en gaz du Centre technique Municipal**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la convention à intervenir avec Gaz Réseau Distribution France (siège : Clermont-Ferrand) pour la mise en servitude de la parcelle communale cadastrée ZP n° 240 située rue Edouard Branly pour la pose en souterrain d'une canalisation de gaz dans le cadre de l'alimentation en gaz du Centre technique municipall ; précise que la présente constitution de servitude intervient à titre gratuit. Elle fera l'objet d'un acte notarié et d'une publication au bureau des Hypothèques aux frais de GRDF ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention à intervenir et l'acte notarié, ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

## **20 Transfert des équipements communs du lotissement Les Charpenteries réalisés par la société Francelot dans le domaine communal et classement dans le domaine public**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le transfert dans le domaine communal des équipements communs, voirie, réseau d'éclairage public, réseau d'eaux pluviales et espaces verts, du lotissement "Les Charpenteries", cadastrés section YH sous les numéros 682, 708, 722, 707 et 706, d'une superficie globale de 11 206 m<sup>2</sup>, moyennant l'euro symbolique ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte translatif de propriété à intervenir, ainsi que toutes les pièces se rapportant à la présente

délibération ; décide de classer la voirie et ses dépendances cadastrées YH n° 682, 722, 707 et 706 dans le domaine public communal, conformément à l'article L 141-3 du Code de la voirie routière ; précise que la présente acquisition sera ratifiée par acte notarié, aux frais de la société Francelot, cette acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor, en vertu de l'article 1042 du code général des impôts et les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

## 21 Dénomination du gymnase du complexe sportif du Moulin-à-Vent

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, dénomme le gymnase communal situé à l'entrée de l'avenue du Moulin-à-Vent : "**Gymnase Pierre PILORGER**" (en hommage au premier militant du projet de gymnase sous le mandat municipal de Monsieur Jean ROUX et à son dévouement de plus de vingt ans au sein de l'association Alerte Sportive de Fondettes) ; autorise Monsieur le Maire à déposer la demande d'autorisation d'enseigne et à accomplir toutes formalités administratives résultant de la présente délibération ; précise que les crédits nécessaires à la pose de plaque indicative seront prélevés sur le budget principal de l'exercice en cours (imputation 2188).

## 22 Présentation du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de Fondettes. Le P.A.V.E est un document de référence qui présente un état des lieux de l'accessibilité de la commune et liste des propositions de travaux d'amélioration de l'accessibilité des circulations piétonnes et des aires de stationnement automobile.

## 23 Engagement de principe auprès du Syndicat d'Énergie d'Indre-et-Loire pour l'effacement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique rue des Grilles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un accord de principe pour engager la Ville dans l'opération d'effacement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique rue des Grilles. Le montant estimatif restant à la charge de la Commune s'élève à 6 652,74 € NET.

## 24 Engagement de principe auprès du Syndicat d'Énergie d'Indre-et-Loire pour l'effacement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique rue de la République du n°2 au n° 14

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un accord de principe pour engager la Ville dans l'opération d'effacement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique rue de la République, du n° 2 au n° 14. Le montant estimatif restant à la charge de la Commune s'élève à 4 869,63 € NET.

## 25 Classement du chemin rural constitutif de la rue André Chénier en voie communale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de classer le chemin rural cadastré section ZS n° 214, dénommé rue André Chénier, en voie communale ; autorise Monsieur Le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout acte en exécution de la présente délibération.

## 26 Avis de la Commune sur l'arrêt de projet du PLU de la commune de la Membrolle-sur-Choisille

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Membrolle-sur-Choisille, arrêté par le Conseil Municipal de La Membrolle-sur-Choisille le 14 juin 2016.

## 27 Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

<b>EFFECTIFS DES AGENTS TITULAIRES</b>	
<b>- Filière TECHNIQUE -</b>	
<b>➤ Transformation de postes d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet :</b>	
A/ Transformation d'un poste à 21 heures hebdomadaires en poste à temps complet :	
<u>21h :</u>	<u>Temps complet :</u>
ancien effectif : 2	ancien effectif : 33
nouvel effectif 1	nouvel effectif 34
<b>Objectif :</b> augmentation de base horaire d'un agent assurant des missions d'ATSEM à temps plein depuis 3 ans	

B/ Transformation d'un poste à 7,5 heures hebdomadaires en poste à 10h30 hebdo. :

7,5h :

ancien effectif : 3

nouvel effectif : 2

10h30 :

ancien effectif : 0

nouvel effectif : 1

**Objectif** : augmentation de base horaire d'un agent assurant les missions de "Transport Vill'age" à hauteur de 3 heures chaque mercredi

#### - Filière ADMINISTRATIVE

➤ Ouverture d'un poste de rédacteur principal 2ème classe à temps complet :

ancien effectif : 2

nouvel effectif 3

**Objectif** : recrutement d'un nouvel agent au sein de la Direction de l'Aménagement Urbain.

### EFFECTIFS DES AGENTS NON TITULAIRES

#### - Filière TECHNIQUE -

➤ Ouverture de 5 postes d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet :

A/ Ouverture de 3 postes à 8/35 sur la pause méridienne :

ancien effectif : 17

nouvel effectif : 20

**Objectif** : recrutement de trois agents supplémentaires pour palier des absences d'agents titulaires

B/ Ouverture de 2 postes à 2/35 sur les Temps d'Activités Périscolaires :

ancien effectif : 18 postes TAP sur l'ensemble des écoles à 2/35 (répartis sur des bases horaires comprises entre 2h ou 4h ou 6h hebdomadaires)

nouvel effectif : 20 postes TAP

**Objectif** : recrutement deux agents supplémentaires pour palier des absences d'agents titulaires

## 28 Habitat - Fichier commun de la demande locative sociale - Approbation des modifications de la charte de déontologie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les modifications apportées à la charte de déontologie relative au fichier partagé de la demande locative sociale en Indre-et-Loire ; s'engage au respect de la charte de déontologie annexée à la présente délibération ; autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la présente délibération.

## 29 Communauté d'agglomération Tour(s)plus - Convention de délégation de compétences de Tour(s)plus pour l'organisation des transports scolaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention de délégation de compétences de Tour(s)plus à la ville de Fondettes pour l'organisation du transport scolaire pour trois années, renouvelable de manière expresse une fois pour une même durée de trois ans ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention et tout acte afférent à la présente délibération.

## 30 Communauté d'agglomération Tour(s)plus - Gestion du service extérieur des pompes funèbres - modification des statuts

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la Communauté d'agglomération afin de lui permettre d'exercer en lieu et place des communes la compétence suivante : « **gestion du service extérieur des pompes funèbres et la création, extension, réhabilitation et gestion des chambres funéraires** » ; dit que l'exercice de cette compétence prendra effet à compter du 31 décembre 2016.

### **31 Communauté d'agglomération Tour(s)plus - Transformation de la communauté d'agglomération - saisine des conseils municipaux et du représentant de l'État en vue de l'obtention par décret du statut de métropole**

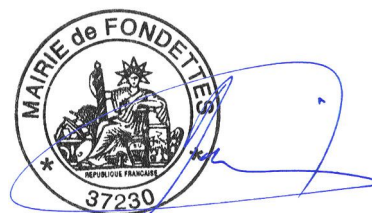
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour, 1 abstention (Philippe DUBOIS du groupe Réuni(e)s pour Fondettes, et 1 voix contre (Philippe LACROIX du groupe Réuni(e)s pour Fondettes), approuve les termes de la délibération du Conseil communautaire n° C 16/09/1 en date du 19 septembre 2016 sollicitant la transformation de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus en métropole dans les conditions définies à l'article L.5217-1 2° du CGCT ; approuve le rapport stratégique métropolitain ci-joint ; approuve la transformation en communauté urbaine en tant qu'étape intermédiaire au processus de consolidation de la communauté d'agglomération si le décret de transformation en métropole n'est pas obtenu dans les délais escomptés ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes afférents à l'exécution de la présente délibération.

### **32 Communauté d'agglomération Tour(s)plus - Transformation de la communauté d'agglomération - Approbation des chartes de gouvernance**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour, 1 abstention (Philippe DUBOIS du groupe Réuni(e)s pour Fondettes, et 1 voix contre (Philippe LACROIX du groupe Réuni(e)s pour Fondettes), approuve la charte de gouvernance générale, la charte de gouvernance de l'espace public et de la voirie et la charte de gouvernance « PLU et documents d'urbanisme en tenant lieu » annexées à la délibération ; dit que les chartes sus mentionnées s'appliqueront également dans l'hypothèse où la Communauté d'agglomération n'obtiendrait pas le statut de métropole mais celui de Communauté urbaine ; prend acte que le statut du réseau de voirie d'agglomération adopté par le Conseil communautaire le 28 novembre 2013 est abrogé au 1<sup>er</sup> janvier 2017 par délibération du Conseil communautaire du 19 septembre 2016 ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes ou documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

Affiché le 7 octobre 2016

**Le Maire de Fondettes,**



**Cédric de OLIVEIRA**